

Message du Conseil communal au Conseil général n°199 du 7 novembre 2022

OBJET : Voter un crédit de CHF 541'000.- pour l'acquisition d'un véhicule logistique et d'un véhicule pionnier pour le SIS Haute-Sorne et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.

1 Préambule

Le parc véhicules, du SIS Haute-Sorne, vieilli et les dépenses pour effectuer les réparations deviennent conséquentes. Certaines pièces de rechange ne sont plus livrables. Après réflexion, il est décidé de se séparer de quatre véhicules (mis en service en 1982 / 1993 / 1994 et 1996) et de les remplacer par deux véhicules.

2 Introduction

2.1 Bases légales

- *Loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours. (RSJU 875.1)*
- *Ordonnance sur le service de défense contre l'incendie et de secours. (RSJU 875.11)*
- *Ordonnance concernant les centres de renfort. (RSJU 875.121)*
- *Ordonnance sur les mesures de protection à prendre en cas d'événements impliquant des matières dangereuses. (RSJU 814.22)*

2.2 Missions du SIS

Sa mission première est de sauver et protéger des vies. Mais le SIS œuvre également à la protection de la population et du patrimoine bâti lors d'incendies et en cas de dégâts causés par les éléments naturels. Il est aussi le seul corps de milice qui, en cas de besoin, peut être mobilisé en quelques minutes.

Il est donc important que le parc de véhicules et le matériel disponible soient adaptés aux besoins des différents types d'interventions.

2.3 Exigences légales

L'Établissement Cantonal d'Assurance (ECA) de la République et Canton du Jura, se référant à la loi sur le Service d'Incendie et de Secours (RSJU 875.1, art. 12), étudie actuellement la répartition territoriale des sapeurs-pompiers jurassiens en fonction de différents critères tels que le patrimoine bâti, le parc industriel ou encore les temps d'intervention.

Le remplacement d'un véhicule de transport de personnes répond à un besoin réel. Les recommandations actuelles de l'ECA préconisent l'utilisation des véhicules du SIS pour se rendre sur le lieu d'une intervention plutôt que d'utiliser les véhicules privés. En effet, l'afflux de véhicules individuels lors d'une intervention pourrait devenir problématique suivant la topographie du lieu d'intervention.

3 Considérations générales

Le SIS Haute-Sorne a été créé le 1^{er} janvier 2004. A cette date, il regroupait les communes de Bassecourt, Boécourt, Courfaiivre, Glovelier, Saulcy, Soulce et Undervelier.

Effectif au 01.01.2004 : 189 Sapeurs-Pompiers.
Parc véhicules : 8 véhicules d'intervention

1.1 Situation actuelle

Effectif à ce jour : 60 Sapeurs-Pompiers, répartis en 4 sections.
Parc véhicules : 7 véhicules d'intervention

	Type	Année	Remarque	Stationnement
Tonne pompe	Rosenbauer, MAN TGM 13 290, 4x4	2015		Bassecourt
Transport	Mercedes-Benz 316 CDI 4x4	2015		Bassecourt
Transport	Iveco 4010 4x4 *	1994	Manque de puissance Capacité trop faible	Bassecourt
Porteur	Mowag *	1982	Non 4x4 Nombreuses réparations	Boécourt
V.P.I.	Mercedes 310 *	1993	Manque de puissance Nombreuses réparations	Courfaivre
V.P.I.	Toyota Hiace 4x4 *	1996	Manque de puissance Nombreuses réparations	Glovelier
Transport	Vito	2018		Glovelier

* véhicules retirés de la circulation

4 Considérations particulières

4.1 État du parc véhicules

Le parc de véhicules est en cours de renouvellement. Durant l'année 2015, le SIS a eu l'avantage de pouvoir passer commande de deux nouveaux véhicules, un Tonne Pompe Rosenbauer ainsi qu'un véhicule de transport Mercedes-Benz 316 CDI 4x4, qui sont en fonction depuis novembre 2015. En 2018, le SIS a également fait l'acquisition d'un véhicule de transport de personnes Mercedes Vito.

4.2 Étude des besoins

Les deux VPI, le Mercedes 310 et le Toyota Hiace 4x4, ainsi que le Mowag, nécessitent de nombreuses et coûteuses réparations et les pièces de rechange sont difficiles à obtenir. Le transport Iveco 4010 4x4, montre également des signes de fatigue aux vues de son âge.

Une commission technique propre au SIS a été chargée d'étudier le remplacement de ces quatre véhicules par deux véhicules. Cet investissement s'intègre dans la planification des renouvellements et des investissements, qui tient compte des particularités du SIS et des prescriptions légales.

Lors de l'élaboration du cahier des charges pour le remplacement des quatre véhicules susmentionnés, les contraintes ci-dessous ont été prises en compte :

- Ne pas faire de remplacement 1 = 1, mais tenir compte des besoins.
- Pas de doublon dans les véhicules.
- Centralisation possible.
- Financement supportable et réaliste.

4.3 Caractéristiques des véhicules

- Véhicule Pionnier Iveco Daily 70C18HA8
4x4 automatique EURO6
 - 7 places assises
 - Cellule PR (Protection Respiratoire)

En remplacement des deux VPI, Mercedes 310 (1993) et Toyota Hiace 4x4 (1996)

- Véhicule Logistique Iveco Daily 70C18HA8D
4x4 automatique EURO6, châssis double cabine
 - 6 places assises
 - Plate-forme élévatrice

En remplacement de l'IVECO 4010 4x4 (1994) et du Mowag (1982)

5 Délai de réalisation

Le cahier des charges a été élaboré au sein d'une commission interne au SIS.

Sur la base des cahiers des charges établis par la commission et dans le respect des prescriptions et des procédures liées aux marchés publics, la procédure ouverte a été retenue. Un appel d'offre a été lancé auprès de 3 entreprises spécialisées dans la fabrication de véhicules pompiers.

6 Considérations financières

Selon le décret sur le subventionnement des moyens d'intervention de l'ECA-Jura, le remplacement d'un véhicule bénéficie d'une subvention correspondant à 50% du prix d'achat. L'acquisition de matériel auxiliaire, tels que lampes, matériel de signalisation et de communication, est également subventionnée à hauteur de 50%.

A relever que l'ECA-Jura a donné son accord de principe pour le remplacement des véhicules. La demande formelle de subvention a été transmise et son approbation par l'établissement cantonal d'assurance est en cours.

Le coût d'acquisition des véhicules se présente comme suit :

• Véhicule Pionnier Iveco Daily 70C18HA8		
4x4 automatique EURO6	260'095.50 CHF	
Equipement complémentaire	40'555.30 CHF	300'650.80 CHF
• Véhicule Logistique Iveco Daily 70C18HA8D		
4x4 automatique EURO6, châssis double cabine	239'632.50 CHF	239'632.50 CHF
<u>Arrondi</u>		<u>716.70 CHF</u>
Total de la dépense		541'000.00 CHF

La demande de crédit porte sur un montant de **CHF 541'000.00**

7 Financement

Le financement sera assuré par les subventions de l'ECA-Jura et au travers d'un prélèvement sur les fonds du SIS.

Véhicule Pionnier Iveco Daily 70C18HA8	301'000.00	
<u>./. Subvention ECA-JURA - 50 %</u>	<u>150'500.00</u>	150'500.00
Véhicule Logistique Iveco Daily 70C18HA8D	240'000.00	
<u>./. Subvention ECA-JURA 50%</u>	<u>120'000.00</u>	<u>120'000.00</u>
Solde du financement		270'500.00
Prélèvement sur le fonds de réserve du SIS		<u>270'500.00</u>
<u>Besoin de financement</u>		<u>-.-</u>

Le SIS Haute-Sorne dispose des liquidités nécessaires pour assurer le financement de cet investissement, de ce fait aucun financement complémentaire ne sera sollicité auprès des communes membres

8 Préavis des autorités

L'Autorité de Surveillance du SIS Haute-Sorne, dans sa séance du 26 septembre 2022, a préavisé favorablement cet investissement.

Le Conseil communal a préavisé favorablement cet objet à sa majorité et invite le Conseil général à en faire de même et à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 19 octobre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Jean-Bernard Vallat

Le Secrétaire

Raphaël Mérillat